

Procès verbal

Le dimanche 22 mars 2026 à 11 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Serge LAVOGEZ.

Secrétaire de la séance : Réjane BERTELOOT

Présents : Serge LAVOGEZ, Réjane BERTELOOT, Annie LELEU, Christine REGNIER, Jérémie LAMORILLE, Mickaël LEFEBVRE, Miguel DURIEZ, Céline OPART, Marie-Claude BEAUCAMP, Marion LAMBLOT, Rémy LACQUEMENT, Sandra CAUET, Adrien ANSEL, Ludovic VASSEUR

Représentés : Olivier CHEIDLER représenté par Serge LAVOGEZ

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Installation du conseil municipal.

- Election du Maire ;
- Détermination du nombre d'adjoints ;
- Election des Adjoints ;
- Lecture de la Charte de l'élu local.

Délibérations du conseil :

Installation du conseil municipal et élection du Maire (N° DE_011_2026)

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Serge LAVOGEZ, maire sortant, qui, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections.

Madame BEAUCAMP Marie-Claude, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Berteloot Réjane.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Monsieur Serge LAVOGEZ propose sa candidature.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur LAVOGEZ Serge, 15 voix

M. LAVOGEZ Serge, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. LAVOGEZ Serge a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Délibération : adoptée

Détermination du nombre d'adjoints (N° DE_012_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que si l'application du pourcentage de 30 % ne donne pas un chiffre rond, le nombre maximum d'adjoint au Maire est alors celui correspondant au chiffre entier inférieur ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 4 postes d'adjoints.

Délibération : adoptée

ELECTION DES ADJOINTS (N° DE_013_2026)

Après un appel de candidature, Monsieur le Maire reçoit la liste de candidature représentée par Monsieur Olivier CHEIDLER.

Cette liste se compose ainsi :

- Olivier CHEIDLER
- Annie LELEU
- Miguel DURIEZ
- Réjane BERTELOOT

A l'issue du vote, il est procédé au dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur CHEIDER à savoir :

M. CHEIDLER Olivier, 1er adjoint,

Mme LELEU Annie, 2ème adjointe,

M. DURIEZ Miguel 3ème adjoint,

Mme BERTELOOT Réjane, 4ème adjointe.

Ils ont déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Délibération : adoptée

LECTURE DE LA CHARTE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL :

Monsieur le Maire donne lecture de la charte à l'assemblée nouvellement constituée.

Serge LAVOGEZ
Président de séance

Réjane BERTELOOT
Secrétaire de séance

